



## LA LOI TRAVAIL

### INTERVENANT

**Me Dorian JARJAT**

Avocat Associé  
Spécialiste en droit social

### MODALITÉ

**Date :**

17 novembre 2016  
6 décembre 2016

**Horaires :**

9h – 12h 30 et 14 h – 17h30  
Accueil petit déjeuner à 8h40

**Lieu :**

Le Prémium (2ème étage)  
131 Blvd Stalingrad  
VILLEURBANNE

**Durée :**

1 Jour (7 heures)

**Coût :**

500 € H.T. / personne  
(déjeuner inclus) 10 %  
de réduction à compter de la  
seconde inscription

### PUBLIC

Tous DRH, responsables et  
gestionnaires RH

Dirigeants, D.A.F.

### CONTACT

Le Prémium (2ème étage)

131 Blvd Stalingrad 69624  
VILLEURBANNE Cédex

Tél. : 04 26 84 67 67  
Fax : 04 26 84 67 60

formation@renaud-  
avocats.com

### OBJECTIFS

Identifier les nouvelles contraintes législatives

Identifier les opportunités offertes par la Loi travail

Maîtriser le nouveau cadre légal

### PROGRAMME

#### SANTE AU TRAVAIL

- Le nouveau régime des visites médicales
- La nouvelle procédure d'inaptitude

#### DUREE DU TRAVAIL ET CONGES

- La primauté de l'accord d'entreprise
- Les nouveaux aménagements possibles par accord collectif
- Le nouveau régime de forfaits jours
- Le droit à la déconnexion
- Les nouvelles possibilités d'adapter les règles relatives aux congés

#### LICENCIEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI

- La nouvelle définition des difficultés économiques
- Les accords de préservation et de développement de l'emploi
- Mise à disposition de personnel / détachement : nouvelles règles
- Sécurisation de la maternité et lutte contre le sexisme

#### NEGOCIATION COLLECTIVE ET REPRESENTATION DU PERSONNEL

- La primauté de l'accord d'entreprise majoritaire
- Nouveau régime de révision, dénonciation, mise en cause des accords
- Nouvelles règles de contestation des expertises
- Accès aux outils NTIC des syndicats et majoration des crédits d'heures
- Ajustements apportés à la loi Rebsamen

#### SECURISATION DES PARCOURS PROFESSIONNELS

- Le compte personnel d'activité et le compte d'engagement citoyen
- L'aménagement du C.P.F.
- Le bulletin de paie électronique.



[www.renaud-avocats.com](http://www.renaud-avocats.com)

## DÉSIGNATION DE LA FORMATION

Intitulé	LOI TRAVAIL	
Durée	1 jour	
Date	17 Novembre 2016 ou 6 Décembre 2016	
Lieu	Renaud Avocats – Le Premium – 131 bd Stalingrad – 69100 Villeurbanne – 2 <sup>ème</sup> étage	
Horaires	09:00 / 12:30 et 14:00 / 17:30	
Prix HT / pers.	500 € HT (repas inclus)	2 <sup>ème</sup> inscription : 10 % de remise

## PARTICIPANT 1

Prénom	Nom	
Fonction		
Adresse E-mail	@	

## PARTICIPANT 2

Prénom	Nom	
Fonction		
Adresse E-mail	@	

## ENTREPRISE

Raison sociale			
Adresse			
Code postal	Ville		
Téléphone		Télécopie	
Effectif établissement			
Convention collective			
OPCA à facturer			
Adresse			
N° de dossier de prise en charge			
Responsable de la formation :			

## RÈGLEMENT

Le règlement sera effectué par un OPCA (adresse à compléter ci-dessus)

Règlement à réception de facture

Annulation : formulées par écrit, elles donneront lieu à remboursement intégral si elles sont reçues 8 jours avant le stage. A compter de cette date, 50 % du montant de la formation sera retenu en cas d'annulation. Les remplacements seront admis à tout moment. Les organisateurs se réservent le droit de reporter la formation et de modifier le programme si des circonstances indépendantes de leur volonté les y obligent.

Fait à \_\_\_\_\_, le :

Signature et cachet de l'entreprise

Merci de remplir ce bulletin et de nous le retourner par fax : 04 26 84 67 60 ou par mail : [formation@renaud-avocats.com](mailto:formation@renaud-avocats.com)

Le Premium - 131 Boulevard Stalingrad - 69624 Villeurbanne cedex

Tél. : +33 (0)4 26 84 67 67 - Fax : +33 (0)4 26 84 67 60 – E-mail : [formation@renaud-avocats.com](mailto:formation@renaud-avocats.com)

[www.renaud-avocats.com](http://www.renaud-avocats.com)